Chevalier Diag
Diagnostic, Conseil
Agents CMR et Polluants

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les ouvrages de génie civil, infrastructures de transport et réseaux divers

Numéro de dossier : 25-SEMA-01
Date du repérage : 23/10/2025

Références réglementaires et normatives

Textes réglementaires	Décret du 9 mai 2017 modifié par le décret n°2019-251 du 27 mars 2019
Norme(s) utilisée(s)	Norme NF X 46-102 de Novembre 2020 : Repérage amiante - Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les ouvrages de génie civil, infrastructures de transport et réseaux divers - Mission et méthodologie

Lieu/Zone d'intervention	
Adresse	Rue :..... Bâtiment 52 - Réhabilitation Code postal, ville : 50550 SAINT-VAAST-LA-HOUGUE
Périmètre de repérage :	Description des travaux : Travaux de voirie Supports diagnostiqués : Chaussée
Année de construction :	 NC

Le propriétaire et le donneur d'ordre

Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom :..... **USID DE CHERBOURG - M. LEMERCIER Thierry** Adresse : **s/c BCRM Cherbourg - Cellule achat comptabilité CC04 50115 CHERBOURG EN COTENTIN (France)**
Le donneur d'ordre	Nom et prénom :..... **USID DE CHERBOURG - M. LEMERCIER Thierry** Adresse : **s/c BCRM Cherbourg - Cellule achat comptabilité CC04 50115 CHERBOURG EN COTENTIN (France)**

Le(s) signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage ---------- Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	Vincent PIGNOT	Opérateur de repérage	ABCIDIA CERTIFICATION Domaine de Saint Paul - Bat : A6 - 4e étage - BAL N° 60011 - 102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse	Obtention : 02/06/2025 Échéance : 01/06/2032 N° de certification : 25-3112

Raison sociale de l'entreprise : **CHEVALIER DIAG** (Numéro SIRET : **502 436 223 000 56)**
Adresse : **4/6 avenue Louis Lumière, 50106 CHERBOURG-EN-COTENTIN**
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA France IARD**
Numéro de police et date de validité : **10014111304 - 01/01/2026**

Le rapport de repérage

Date d'émission du rapport de repérage : 17/11/2025, remis au propriétaire le 17/11/2025

Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses

Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 11 pages

Conclusion amiante :

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante.

Sommaire

1 Les conclusions
2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses
3 La mission de repérage
3.1 L'objet de la mission
3.2 Le périmètre de repérage effectif
4 Conditions de réalisation du repérage
4.1 Bilan de l'analyse documentaire
4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur
4.4 Plan de localisation
5 Résultats détaillés du repérage
5.1 Liste des carottes et couches affiliées
6 Signatures
7 Annexes

1. – Les conclusions

1.1. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante. (Détaillé en partie 5 du présent rapport)

Retour d'expérience sur intervention :

Thèmes	Commentaires
Sécurité	Rien à signaler
Intervention	Conforme à la demande

Si incident à déclarer, ouvrir une fiche qualité sur : FORM-AMEL 07 (X:\SMQSE)

2. – Le(s) laboratoire(s) d'analyses

Raison sociale et nom de l'entreprise : LRPE
Adresse : 64 RUE DU VAL DE SAIRE – 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
Numéro de l'accréditation Cofrac : 1-6395

3. – La mission de repérage

3.1 L'objet de la mission

Dans le cadre d'un repérage dans ouvrage de génie civil, infrastructures de transport et réseaux divers, il est nécessaire d'analyser certains composants définis de manière non exhaustive dans le programme de repérage ci présent.

Dans le cadre d'un contrôle du revêtement bitumineux, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer la localisation des matériaux ou produits contenant de l'amiante.

3.2 Le périmètre de repérage effectif

3.2.1 L'intitulé de la mission

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les ouvrages de génie civil, infrastructures de transport et réseaux divers.

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

La mission est effectuée en application du décret du 9/05/2017 modifié par le décret n°2019-251 du 27/03/2019
Suivant la norme NF X 46-102

3.2.3 L'objectif de la mission

Le présent repérage a pour objectif de : « définir le contenu, la méthodologie et les modalités de réalisation des missions suivantes de repérage d'amiante : - avant tous travaux touchant à l'intégrité des ouvrages ; - à tout moment, en vue de compléter ou de constituer les documents de traçabilité et de cartographie relatifs aux ouvrages »

3.2.4 Le programme de repérage

Le programme de repérage est défini par l'annexe A de la norme NF X 46-102 de Novembre 2020

3.2.5 *Le périmètre de repérage*

Descriptif des travaux :
Réfection des enrobés

Etendu de la zone de contrôle :
Bâtiment 52 - Chaussée, **Hangar bateau / piste karting - Chaussée**

4. – Conditions de réalisation du repérage

4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Plan/Croquis à jour de la zone de repérage	- Aucun
Précédents repérages de l'amiante ou autres matières dangereuses	- Aucun
Historique et justificatifs datés des travaux réalisés sur les revêtements	- Aucun

Observations : Néant

4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date(s) d'interventions : 23/10/2025

4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-102, révision de Novembre 2020.

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Réalisation d'un plan d'intervention et prise en compte des procédures de sécurité	X		
Le donneur d'ordre a désigné un accompagnateur présent tout au long du repérage		X	
Le programme de repérage a été validé par le donneur d'ordre avant l'intervention	X		
Le donneur d'ordre a restreint le nombre de prélèvement par rapport aux exigences de la norme NF-X 46-102		X	

4.4 Plan et procédures de prélèvements

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

5. – Résultats détaillés du repérage

5.1 Liste des produits et matériaux, présentée par catégorie

Aménagements, voiries et réseaux divers

Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Photo
Néant	-		

* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fournis en annexe 7.4 de ce présent rapport
** détails fournis en annexe 7.3 de ce présent rapport

6. – Signatures

Nota : *Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **ABCIDIA CERTIFICATION** Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011 - 102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse*

Fait à , le **02/10/2025**

Par : Vincent PIGNOT



Signature du représentant :

ANNEXES

Au rapport de mission de repérage n° 25-SEMA-01

Sommaire des annexes

7 Annexes

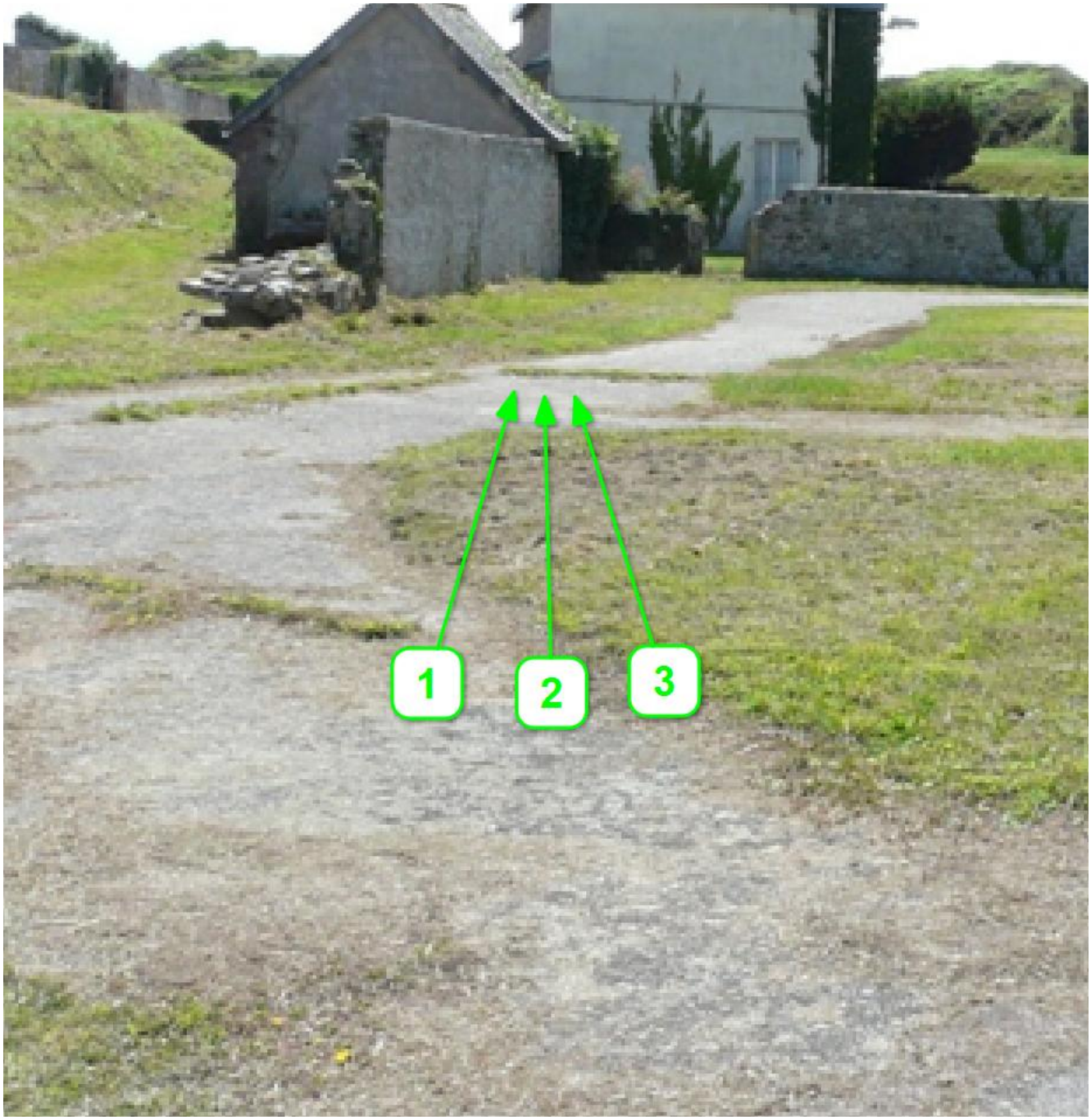
7.1 Schéma de repérage

7.2 Rapports d'essais

7.3 Annexe - Autres documents

7.1 - Annexe - Schéma de repérage

PLAN DE LOCALISATION



Photos

	Photo n° PhA001 Localisation : Bâtiment 52 - Chaussée Ouvrage : 1 couche - 2 cm Description : Enrobés bitumineux noir + liants + granulats Localisation sur croquis : 1 Amiante : NON DETECTE
	Photo n° PhA002 Localisation : Bâtiment 52 - Chaussée Ouvrage : 1 couche - 2,5 cm Description : Enrobés bitumineux noir + liants + granulats Localisation sur croquis : 2 Amiante : NON DETECTE
	Photo n° PhA003 Localisation : Hangar bateau / piste karting - Chaussée Ouvrage : 1 couche - 3 cm Description : Enrobés bitumineux noir + liants + granulats Localisation sur croquis : 3 Amiante : NON DETECTE

7.2 - Annexe - Rapports d'essais

Copie des rapports d'essais :

LRPE
laboratoire de recherche
des polluants de l'environnement

cofrac
ACCRÉDITATION N°1-6395
PORTÉE DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR
ESSAIS

Les essais couverts par l'accréditation COFRAC sont identifiés par le symbole ♦

RAPPORT D'ESSAI N°2025-M-5521 EN DATE DU 31/10/2025

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRÉLÈVEMENT DE MATÉRIAU

CLIENT	PRÉLÈVEMENT
Nom* : CHEVALIER DIAG Adresse* : 4/6 avenue Louis Lumière 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN	Adresse* : 9 lotissement de l'Héleinerie 50690 NOUAINVILLE Date de réception : 28/10/2025

Réf. Dossier Client* : 25-SEMA-01 ECH 1 A 3 A

Analyse :

N° Échantillon	Informations client				Échantillon		Préparation		Analyse				Résultat	Commentaires
	Réf. Client*	Localisation*	Composant construction*	Description client*	♦Description LRPE	♦Apte à la prépa.	♦Type	♦Nb	♦Date d'analyse	♦Méthode	♦Nb de supports**	♦Analyste		
2025-53002	1	Bâtiment 52 - Chaussée	1 couche - 2 cm	Enrobés bitumineux noir + liants + granulats	Matériau dur gris	OUI	Acide	1	31/10/2025	META	2	CRE	NON DÉTECTÉ - x	-
2025-53003 A	2	Bâtiment 52 - Chaussée	1 couche - 2,5 cm	Enrobés bitumineux noir + liants + granulats	Liant bitumineux noir	OUI	Chloroforme	1	31/10/2025	META	2	CRE	NON DÉTECTÉ - x	-
2025-53003 B	2	Bâtiment 52 - Chaussée	1 couche - 2,5 cm	Enrobés bitumineux noir + liants + granulats	Granulat dur gris	OUI	Acide	3	31/10/2025	META	6	CRE	NON DÉTECTÉ - x	-
2025-53004 A	3	Hangar bateau / piste karting - Chaussée	1 couche - 3 cm	Enrobés bitumineux noir + liants + granulats	Liant bitumineux noir	OUI	Chloroforme	1	31/10/2025	META	2	CRE	NON DÉTECTÉ - x	-
2025-53004 B	3	Hangar bateau / piste karting - Chaussée	1 couche - 3 cm	Enrobés bitumineux noir + liants + granulats	Granulat dur gris	OUI	Acide	3	31/10/2025	META	6	CRE	NON DÉTECTÉ - x	-

♦ Méthode de préparation de l'échantillon :
Effectuée de manière à être représentative de l'échantillon.
Observation à la loupe binoculaire/Traitement chimique/Broyage manuel/Dépôt sur support d'observation selon MO-METH 03.
♦ Méthode d'analyse :
Analyse par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) selon la norme NF ISO 22262-1 (parties pertinentes) et l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié.
Analyse par Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) selon la norme NF X 43-050 (parties pertinentes) et l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié.
Sont prises en compte toutes les fibres d'amiante dont le rapport longueur sur largeur est supérieur à 3 et la longueur est supérieure à 0,5 µm.

OBSERVATIONS
Pas d'observation.

Revu et approuvé par : Camille RENEL - Analyste
Date : 31/10/2025

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse. *Informations fournies par le client non couvertes par l'accréditation. **Les supports correspondent aux lames ou grilles observées en microscopie.
Le laboratoire s'exonère de la qualité du prélèvement.

MOLP : aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables inférieure à la limite de détection (pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 µm).
META : aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection. La limite de détection de l'amiante est de 0,1% en masse par couche ou dans la limite de 3 couches indissociables.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale, la marque d'accréditation COFRAC figurant en en-tête ne peut être reproduite qu'avec le logo du LRPE et conformément aux règles générales d'utilisation de la marque COFRAC (doc.gen REF 11 du COFRAC). L'usage par le client de la marque d'accréditation COFRAC est interdit.

LRPE
920 B rue Jean Boun - 50110 Cherbourg-en-Cotentin
02 33 44 51 12 - reception@lrpe.fr

DIN1-DOC 03 - V15 Applicable le 19/05/2025

1/1

NOUS CONTACTER
Votre conseiller
DURAND ASSURANCES

8 RUE MAGENTA
53120 GORRON

02 43 30 45 98
N° ORIAS 13 001 365 (DURAND ASSURANCES)
www.orias.fr/

Assurance et Banque

SAS CHEVALIER DIAG
CHERBOURG OCTEVILLE
4 6 AV LOUIS LUMIERE
CHERBOURG
50100 CHERBOURG EN COTENTIN

LE **VENDREDI 27 DÉCEMBRE 2024**

VOS RÉFÉRENCES

Votre référence client
0607448820

Votre contrat
0000010014111304

Date d'effet
01/01/2019

IMPORTANT
Document à conserver
Cette attestation fait partie intégrante de votre contrat.

Votre attestation d'assurances

Responsabilité Civile Prestataire

AXA France, dont le siège social est situé **Terrasses de l'Arche 92000 Nanterre** atteste que :
SAS CHEVALIER DIAG
CHERBOURG OCTEVILLE
4 6 AV LOUIS LUMIERE
CHERBOURG
50100 CHERBOURG EN COTENTIN

Est titulaire du contrat d'assurance n° **0000010014111304** ayant pris effet le **01/01/2019.**
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

A titre principal :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS :

- Constat de risque d'exposition au plomb
- Etat mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante
- Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Etat des risques naturels, miniers et technologiques
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Information sur la présence d'un risque de mérule

A titre accessoire :

- LOI CARREZ
- MESURE DU RADON
- DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

AXA France IARD - S.A. au capital de 214 799 030 € - RCS Nanterre 722 057 460 - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 - **AXA Assurances IARD Mutuelle** - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 - Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex. **Entreprises régies par le Code des assurances.**

1 / 3

- DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX OU DEMOLITION
- DIAGNOSTIC DE CONFORMITE AUX NORMES DE SURFACE ET D'HABITABILITE - PRET A TAUX ZERO
- INFILTROMETRIE PERMEABILITE A L'AIR
- VERIFICATION DE LA CONFORMITE DE LA NOUVELLE REGLEMENTATION THERMIQUE RT2012
- DIAGNOSTIC SUR FIBRE CERAMIQUE REFRACTAIRE
- DIAGNOSTIC SUR HYDROCARBURE AROMATIQUE POLYCYCLIQUE
- DIAGNOSTIC DE DECHETS ISSUS DE LA DEMOLITION **à l'exclusion des métaux lourds**

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.
La présente attestation est valable du **27/12/2024** au **01/01/2026** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Nanterre, le 27/12/2024
Mathieu Godart
Directeur Général IARD



2 / 3

Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties"ci-après)	**9 000 000 €** par année d'assurance
Dont :	
Dommages corporels	**9 000 000 €** par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	**1 200 000 €** par année d'assurance

Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	**750 000 €** par année d'assurance
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	**500 000 €** par année d'assurance dont **300 000 €** par sinistre
Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales)	**150 000 €** par année d'assurance dont **150 000 €** par sinistre
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	**150 000 €** par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	**30 000 €** par sinistre

C.G. : Conditions Générales du contrat

3 / 3